

Règles d'organisation des compétitions en période de COVID :
Voir Règles Communes : [[Règlementation commune à plusieurs disciplines](#)]

19.1 : CATEGORIE U16

⇒ FILLES et GARCONS nés en 2005 et 2006

19.1.1 : CALENDRIER COURSES NATIONALES

- **Coupe de Noël : FLAINE 14 et 17 décembre 2020 (Filles et Garçons nés en 2005)**
 - 14/15 décembre : Entraînement GS/SL.
 - 16/17 décembre : GS et SL.

ECUREUILS D'OR TROPHÉE CAISSE D'ÉPARGNE-KÄSSBOHRER

- **1^{ère} ÉTAPE ECUREUILS D'OR FILLES et GARCONS : LES 2 ALPES.**
25 au 28 Janvier 2021.
 - 1 SG - 1 GS - 1 SL
- **2^{ème} ÉTAPE ECUREUILS D'OR FILLES et GARCONS : LES ORRES – RISOUL.**
16 au 18 mars 2021.
 - 1 SG - 1 GS - 1 SL

19.1.2 : CALENDRIER CHAMPIONNAT DE FRANCE

CHAMPIONNAT DE FRANCE TROPHÉE CAISSE D'ÉPARGNE-KÄSSBOHRER

- **Championnat de France VITESSE U16 FILLES et GARCONS : LES ORRES.**
16 et 17 mars 2021.
 - 1 SG
- **Championnat de France TECHNIQUE U16 FILLES et GARCONS : LES MENUÏRES – COURCHEVEL.**
14 au 16 avril 2021.
 - 1 GS – 1 SL – 1 P

19.1.3 : CALENDRIER COURSES INTERNATIONALES

- 25 au 28 janvier 2021 : TROFÉU BORRUFÀ (Vallnord-Arcalis-AND) Participation de COMITES DES Pyrénées sur demande auprès du responsable du circuit national jeunes.
- 08 au 11 février 2021 : OPA CUP (Santa Caterina « Italie »). Sélection nationale.
- 01 au 04 avril 2021 : YOUNG FIS CITIZEN CUP (Pra Loup-Le Sauze) Participation coureurs à statut citoyen.
- 01 et 02 avril 2021 : MEMORIAL H.SCARAFFIOTTI (Val d'Isère-FRA) Qualifications 30 et 31 mars
- 15 au 18 avril 2021 : WHISTLER CUP (CAN) Participation de COMITES ou CLUBS sur demande auprès du responsable du circuit national jeunes.
- 23 au 25 avril 2021 : INGEMARTROFEN TARNABY (SWE) Participation de COMITES ou CLUBS sur demande auprès du responsable du circuit national jeunes.

Documents officiels :

- Les coureurs doivent être en possession :
 - 1- De leur licence compétiteur valide pour la saison en cours.
 - 2- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
 - 3- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
 - 4- Photocopie du titre d'identité du parent signataire (Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale)
 - 5- D'une [autorisation parentale](#) ou du représentant légal pour les contrôles anti-dopage nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin notamment)
 - 6- De la [déclaration des athlètes](#) signée par les parents pour pouvoir participer à des compétitions internationales enfants FIS.

- Pour tout renseignement prendre contact avec :
Robert BURDIN (*Responsable Programme National Jeunes*) - (Tél. : 06 58 24 08 28).

19.2 : REGLES COMMUNES COUPE DE NOEL, ECUREUIL D'OR, CHAMPIONNAT DE FRANCE

19.2.1 : QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

- Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs FILLES et GARCONS nés en 2005 et 2006, licenciés et sélectionnés par leurs comités de ski.
- Les inscriptions devront impérativement être faites sur le Web FFS 48 heures avant le 1^{er} comité de course

19.2.2 : PARTICIPATION DES COUREURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Sont concernés les coureurs :

- Licenciés dans leur fédération telle qu'ANDORRE et MONACO
 - Titulaires d'une licence Carte Neige « Compétiteur » dans un club FFS, pour les autres.
- La participation de ces coureurs est soumise à une demande officielle auprès de la Direction Technique Nationale de la part des fédérations nationales d'ANDORRE et de MONACO et des comités de ski pour les autres.

19.2.3 : TABLEAU DE PARTICIPATION

| COMITES | <i>1^{ère} et 2^{ème} étapes EO + Championnat de France Technique et Vitesse</i> | |
|------------------------------|--|---------------------|
| | <i>QUOTAS HOMMES</i> | <i>QUOTAS DAMES</i> |
| AP | 11 | 13 |
| AU | 1 | 1 |
| CA | 3 | 5 |
| DA | 10 | 9 |
| IFNO | 2 | 2 |
| MB | 40 | 35 |
| MJ | 4 | 4 |
| MV | 5 | 3 |
| PE | 6 | 5 |
| PO | 1 | 1 |
| SA | 40 | 37 |
| GIRSA | 1 | 1 |
| CIT | <i>Sur demande</i> | <i>Sur demande</i> |
| CLUB ORG | 1 | 1 |
| ESF | <i>Sur demande</i> | <i>Sur demande</i> |
| ANDORRE (Voir 19.2.2) | <i>Sur demande</i> | <i>Sur demande</i> |
| Nations autres (Voir 19.2.2) | <i>Sur demande</i> | <i>Sur demande</i> |
| TOTAL | 125 | 117 |

19.2.4 : QUOTAS DE PARTICIPATION U14

- Tous les comités ont la possibilité d'inscrire des U14 sur leur quota de base U16.

19.2.5 : CLASSEMENT GENERAL :

Plus de classement général.

19.2.6 : GESTION DES QUOTAS ET REMPLACANTS

- Les remplacements ne sont pas autorisés pendant les épreuves (sauf exception en cas de blessure ou de maladie sur place)
- Un comité de ski peut faire une demande de quota supplémentaire exceptionnel auprès du responsable du circuit qu'à la condition d'avoir rempli son quota initial Filles et Garçons.
- Les comités membres du GIRSA seront représentés officiellement par une seule personne lors des réunions de chefs d'équipes. Le nom de cette personne devra être communiqué en temps utile au DT FFS par le responsable sportif du GIRSA.

19.2.7 : MATERIEL TECHNIQUE

- Pour les épreuves de SG les coureurs doivent utiliser des skis aux normes FIS de la catégorie ENFANTS 2.
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline.
- Préconisation sur l'utilisation des farts :

Recommandation :

La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

Interdiction :

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.

L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

Sanctions :

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

19.2.8 : DESIGNATION DES TRACEURS

- Le DT FFS désignera les traceurs pour l'ensemble des 1^{ères} manches en accord avec le club organisateur.
- Les traceurs des 2nd manches seront désignés par leur coordonnateur de région
 - Lors du 1^{er} comité de course, en collaboration avec le club organisateur et les coordonnateurs régionaux, le DT FFS désignera les traceurs pour toutes les manches de la compétition. Une répartition par région sera respectée sur l'ensemble de la saison.
 - Un tableau de répartition des traçages par comité sera établi par le responsable national « jeunes ». Ce tableau prendra en compte la valeur sportive du comité et l'équité des traçages.

19.2.9 : MODE DE RECONNAISSANCE EN GS ET SL

- Les reconnaissances des épreuves de GS et de SL sont libres.
Une seule reconnaissance autorisée.

19.2.10 : MODE DE SELECTION POUR LE PROGRAMME NATIONAL JEUNES

- A l'issue de la Coupe de Noël, des étapes de l'Ecureuils d'Or et du Championnat de France, un comité de sélection composé des responsables jeunes au niveau de la FFS et d'un représentant par Région se réunira afin d'établir la sélection pour le Camp National qui suit.

19.2.11 Rappel de la règle en cas d'un piquet enfourché :

Si un coureur enfourche un piquet, **il doit sortir du tracé et s'arrêter**. En cas de non-respect de cette règle (article 629 et 661 du RIS), le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2^{ème} manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

19.3 : PARTICIPATION A DES COUPES D'ARGENT

Voir règlement Alpin : « [Conditions de participations](#) » - (Epreuves C.A. (U12-U14-U16))

19.4 : REGLE SPECIFIQUE COUPE DE NOEL et ETAPES des ECUREUIL D'OR.

19.4.1 : ORDRES DE DEPART

Coupe de Noël : 2 épreuves techniques (1 G/ 1 SL) : Participation : Filles et Garçons nés en 2005, « Quotas Libres ».

→ Pour la première épreuve technique :

- >> M1 : Tirage au sort à la mêlée. (En premier les filles puis les garçons).
- >> M2 Ordre des départs inversés. (Inversion filles ensuite garçons).

→ Pour la seconde épreuve technique : « Le tirage au sort de la première épreuve est conservé ».

- >> M1 : Milieu / début – fin / milieu. (Filles ensuite garçons).
- >> M2 : Milieu / fin – début / milieu. (Filles ensuite garçons).

○ **1ère étape des EO : 1 épreuve de vitesse et 2 épreuves techniques (1 SG – 1 GS – 1 SL) :**

→ Pour l'épreuve de SG :

- >> Tirage au sort à la mêlée.

→ Pour la première épreuve technique :

- >> M1 : Tirage au sort à la mêlée.
- >> M2 Ordre des départs de la M1 de la 1ère épreuve inversée.

→ Pour la seconde épreuve technique : « Le tirage au sort de la première épreuve est conservé ».

- >> M1 : Milieu / début – fin / milieu.
- >> M2 : Milieu / fin – début / milieu.

○ **2^{ème} étape des EO : 2 épreuves techniques (1 GS – 1 SL) :**

→ Pour la première épreuve technique :

- >> M1 : Tirage au sort à la mêlée.
- >> M2 Ordre des départs de la M1 de la 1ère épreuve inversée.

- Pour la seconde épreuve technique : « Le tirage au sort de la première épreuve est conservé ».
- >> M1 : Milieu / début – fin / milieu.
 - >> M2 : Milieu / fin – début / milieu.

19.5 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT DE FRANCE U16.

19.5.1 : MODE DE SELECTION

- L'accès aux épreuves du championnat de France est ouvert à l'ensemble des coureurs U16 de chaque comité dans la mesure du respect des quotas notés au-dessus.

Pourront participer au championnat de France Technique :

- Coureurs nés en 2005 :
 - Garçons : Avoir moins de 100 points FFS sur la liste 721.
 - Filles : Avoir moins de 95 points sur la liste 721.
 - Coureurs nés en 2006 : Sélection régionale
 - Dans la mesure où un Comité n'aura pas rempli son quota (Filles ou Garçons), des places supplémentaires seront possibles sur demandes.
- Parallèle ouvert aux 32 premiers et (ères) qui seront listés par le comité de sélection à l'issue des épreuves technique du championnat de France.

Nota : Le jeune « fille et garçon » qui sera inscrit pour le championnat de France « Technique » ne pourra pas participer à la Coupe de la Fédération.

19.5.2 : ORDRE DE DEPART

- Pour l'épreuve de SG : Tirage au sort avec les points FFS (1er groupe de 40 pour les garçons et 1er groupe de 30 pour les filles) la suite du tirage se fera dans l'ordre des points.
- Pour les 2 épreuves techniques ; tirage au sort avec les points FFS (1er groupe de 40 pour les garçons et 1er groupe de 30 pour les filles) la suite du tirage se fera dans l'ordre des points.
- 2èmes manches : BIBO 30.
- ABD/DISQ M1 courent la M2 après les classés de la M1 dans l'ordre inverse des dossards.

19.5.3 : Attribution des titres

Les titres de Champion(ne) de France U16 pour chacune des épreuves seront décernés. Si lors d'une épreuve du Championnat de France, un coureur de nationalité étrangère est vainqueur, il recevra une coupe.

1 - CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS CHAMPIONNAT DE FRANCE U16

ARTICLE 1-1 : APPELLATION

"CHAMPIONNAT DE FRANCE U16 TROPHÉE CAISSE D'ÉPARGNE –KÄSSBOHRER"

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La CAISSE D'ÉPARGNE et la société KÄSSBOHRER bénéficient de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" du Championnat de France U16 - Trophée Caisse d'Épargne-Kässbohrer.
- La société SALOMON sera un partenaire supplémentaire lors des épreuves du Championnat de France Technique. (Géant, Slalom et Parallèle).

ARTICLE 1-2 : CATEGORIES CONCERNEES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U16.

ARTICLE 1-3 : PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

- La CAISSE D'ÉPARGNE, la société KÄSSBOHRER et SALOMON pour les épreuves techniques - La CAISSE D'ÉPARGNE, la société KÄSSBOHRER pour les épreuves de vitesse, sont les partenaires officiels de ce Championnat de France. Le quotidien LE DAUPHINE LIBERE soutient cette manifestation.
- Chaque partenaire devra faire parvenir ses banderoles à l'organisateur par l'intermédiaire de la Fédération Française de Ski.
- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de tout autre établissement bancaire, quotidien de presse ou Société d'engins de damage.

Les Dossards

- Pour chaque épreuve, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvriers répartis sur des portes dossards numérotés seront fournis en prêt par les partenaires.

ARTICLE 1-4 : CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié ou d'un buffet, doit être organisée au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.
- Lors de cette remise des récompenses la présence visuelle des partenaires CAISSE D'ÉPARGNE-KÄSSBOHRER « SALOMON pour les épreuves techniques » est obligatoire ;
- Les titres de Champion(ne) de France U16 pour chacune des épreuves seront décernés. Si lors d'une épreuve du Championnat de France, un coureur de nationalité étrangère est vainqueur, il recevra une coupe.
- Podiums : Un dossard de Champion (ne) de France sera remis au vainqueur(e). Le (la) 2^{ème} et le (la) 3^{ème} devront impérativement porter les dossards aux couleurs des partenaires.

ARTICLE 1-5 : CLASSEMENT- TROPHEES- DOTATION

- Des résultats individuels F et G seront établis pour chaque épreuve.
- Les logos de la Caisse d'Epargne et de Kässbohrer doivent figurer sur les listes de départs et de résultats, plus Salomon pour les épreuves techniques.
- La Fédération Française de Ski récompensera d'une médaille, les 5 premiers(ères) de chaque épreuve.
- La société Salomon remettra un lot aux dix premiers (ères) de chaque épreuve technique « Géant, Slalom et Parallèle ».
- La station organisatrice remettra un lot aux dix premiers (ères) pour l'épreuve de vitesse.

2 - CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS ECUREUIL D'OR U16

ARTICLE 2-1 : APPELLATION

« ECUREUILS D'OR TROPHÉE CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER »

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La CAISSE D'EPARGNE et la société KÄSSBOHRER bénéficient de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" des 2 étapes de l'Ecureuil d'Or - Trophée Caisse d'Epargne-Kässbohrer.

ARTICLE 2-2 : CATEGORIES CONCERNEES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U16.

ARTICLE 2-3 : PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

- La CAISSE D'EPARGNE et la société KÄSSBOHRER sont les partenaires officiels de l'Ecureuil d'Or. Le quotidien LE DAUPHINE LIBERE soutient cette manifestation.
- Chaque partenaire devra faire parvenir ses banderoles à l'organisateur par l'intermédiaire de la Fédération Française de Ski.
- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de tout autre établissement bancaire, quotidien de presse ou Société d'engins de damage.

Les Dossards

- Pour chaque épreuve, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvriers répartis sur des portes dossards numérotés seront fournis en prêt par les partenaires.

ARTICLE 2-4 : CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Pour chaque étape, une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié ou d'un buffet, doit être organisée au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.

- Lors de ces remises des récompenses la présence visuelle des partenaires CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER est obligatoire.
- Pour les podiums, les 3 premiers coureurs devront impérativement porter les dossards avec les partenaires.

ARTICLE 2-5 : CLASSEMENT- TROPHEES- DOTATION

- Des résultats individuels F et G seront établis pour chaque épreuve.
- Les logos de la Caisse d'Epargne et de Kässbohrer doivent figurer sur les listes de départs et de résultats.
- Pour chaque étape, l'organisation remettra au minimum aux cinq premiers de chaque épreuve un trophée et un lot.

3 - CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS COUPE DE NOEL

ARTICLE 3-1 : APPELLATION

« COUPE DE NOEL U16 »

ARTICLE 3-2 : CATEGORIES CONCERNEES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U16 **nés en 2005**.

ARTICLE 3-3 : PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de tout autre établissement bancaire et Société d'engins de damage.

Les Dossards

- Pour chaque épreuve, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvriers répartis sur des portes dossards numérotés seront fournis en prêt.

ARTICLE 3-4 : CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Pour les podiums, les 3 premiers coureurs devront impérativement porter les dossards.

ARTICLE 3-5 : CLASSEMENT- TROPHEES- DOTATION

- Des résultats individuels F et G seront établis pour chaque épreuve.
- L'organisateur remettra au minimum aux 5 premiers (ères) de chaque course un trophée. La FFS remettra un lot aux 10 premiers de chaque course.

4 - CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS COMMUN « CHAMPIONNAT DE FRANCE, ECUREUIL D'OR et COUPE DE NOEL »

ARTICLE 4.1 : PREPARATION et MISE A DISPOSITION DES PISTES/MATERIEL

- Le Comité d'organisation est tenu de proposer à tous les participants, la possibilité de faire du ski libre sur la piste de compétition du SG la veille des compétitions.
- A défaut sur un créneau horaire et une organisation défini par le DT.
- Si le profil de pente le permet, un saut adapté (table plongeante) peut-être aménagé sur la piste.
- Pour les entraînements et les compétitions, les forfaits de remontées mécaniques donnant accès aux pistes de courses seront gratuits (250 forfaits/jour, coureurs et entraîneurs)
- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel.
- En cas de besoin, les Stations organisatrices des épreuves de l'Ecureuil d'Or, du Championnat de France et de la coupe de Noël doivent être en capacité de proposer de l'arrosage sur les pistes de courses. (Durcir le manteau neigeux ou mouiller pour permettre le salage).
- Pour les épreuves de SL, utilisation obligatoire de piquets de préférence Ø 25mm/maxi = Ø 27mm
- Tracés à un piquet en SL et une banderole en GS.

ARTICLE 4-2 : COUVERTURE MEDIATIQUE

- Le Dauphiné Libéré soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible.
- Les épreuves seront diffusées en [Live](#) sur le site internet de la FFS.

ARTICLE 4-3 : ENGAGEMENTS DE LA FFS

- Pour les étapes de l'Ecureuil d'Or et les épreuves du Championnat de France, la FFS s'engage à verser à l'organisateur une subvention de 300 Euros par épreuve technique et 400 Euros par épreuve de vitesse organisée.
- Pour les épreuves de la coupe de Noël, la FFS versera à l'organisateur une aide de 150 € par épreuve technique.
- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré.
- La Fédération Française de Ski assurera également la coordination et le transport des dossards et des banderoles entre les différentes stations organisatrices des compétitions Hommes et Dames.

ARTICLE 4-4 : PRISES EN CHARGE

- Les frais de déplacement du DT sont pris en charge par la FFS et ses frais d'hébergement par l'organisateur